

Néonicotinoïdes et apiculture
L'UIPP déplore la proposition européenne
à caractère politique et non scientifique.

L'UIPP regrette le moratoire de 2 ans proposé par la Commission Européenne et soutenu ce jour (sans obtenir de majorité qualifiée) par 15 Etats Membres pour trois insecticides néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride et thiametoxame). La Commission Européenne a rejeté également l'approche proportionnée qui aurait laissé aux Etats membres une autonomie raisonnée dans l'usage sécurisé de ces molécules.

Selon **Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'UIPP** : « Cette proposition est d'autant plus décalée que les récentes recherches de l'EURL (le laboratoire de référence de l'Union Européenne) ont montré que les pesticides sont considérés par les laboratoires - et par les apiculteurs eux-mêmes - comme une cause mineure de la mortalité des abeilles, loin derrière l'impact des maladies et des parasites. »

La base scientifique de cette proposition est d'autant plus incertaine que l'EFSA n'avait pas pu conclure dans son rapport daté du 16 janvier 2013 sur le risque potentiel des néonicotinoïdes. En effet, l'EFSA jugeait manquer d'éléments suffisants permettant d'éclairer les lacunes scientifiques qu'elle avait mises en évidence.

Jean-Charles Bocquet ajoute : « Cette proposition est basée sur une interprétation politique du principe de précaution. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle va continuer à propager une idée fausse laissant croire que la mortalité des abeilles sera résolue en interdisant ces insecticides. Nous avons le sentiment que ces innovations majeures ont été sacrifiées. »

La famille des néonicotinoïdes est une solution efficace pour protéger à très faible dose et de manière ciblée les cultures de maïs, de colza, de tournesol et de légumes. La non disponibilité de ces 3 produits aura un impact fort sur la compétitivité, la productivité et la durabilité de l'agriculture européenne.

L'industrie phytopharmaceutique réitère son engagement fort vis-à-vis de la santé des abeilles par une utilisation raisonnée des produits et la mise en œuvre des bonnes pratiques par tous les acteurs.

La proposition politique de la Commission européenne envoie un message très décourageant pour l'ensemble de la filière agricole et pour les efforts d'innovation de l'industrie. Nous demandons dès maintenant la mise en œuvre d'une expérimentation à large échelle pour connaître les vraies causes de difficulté de la filière apicole et mesurer de manière fiable l'indicateur de « mortalité des abeilles ».

À propos de l'UIPP :

L'UIPP, Union des Industries pour la Protection des Plantes, représente les fabricants de produits phytopharmaceutiques en France, appelés couramment pesticides, destinés à protéger les cultures contre les insectes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes.



Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurables.

Pour en savoir plus :
www.uipp.org
Twitter : @UIPPorg

Contacts presse :
UIPP – Claire Morin - 01 41 31 52 05 – cmorin@uipp.net
Protéines – Lucie Bricard – 01 42 12 28 65 – lbricard@proteines.fr